



101
monuments
historiques
MARTINIQUE

101

monuments
historiques
MARTINIQUE

Avant-propos de Marc Botlan et Danielle Bégot

Photographies de Jean-Baptiste Barret

Textes de Jeanne Cazassus-Bérard

18. - Collect. A. Benoit (Martinique)
Le Château d'eau du Canal Gueydon



NI TOUR, NI CATHÉDRALE

Par Marc Botlan
Inspecteur général des monuments historiques

C'est un des passages les plus connus du *Cahier d'un retour au pays natal*. Aimé Césaire y écrit ceci :

« ma négritude n'est pas une pierre, sa surdité ruée
contre la clameur du jour
ma négritude n'est pas une taie d'eau morte sur l'œil
mort de la terre
ma négritude n'est ni une tour ni une cathédrale
elle plonge dans la chair rouge du sol
elle plonge dans la chair ardente du ciel
elle troue l'accablement opaque de sa droite patience. »

Le souffle de ce texte emblématique, écrit entre 1936 et 1939, et publié pour la première fois à Paris dans la revue *Volontés* en 1939, est à la fois épique et formidablement humain, tellurique et volcanique. Son lexique extraordinairement riche et recherché nous parle de monstres, de désastres, de tourterelles, de la pourriture, du soleil, du sang, de « nos multicolores puretés », de la lave, de « la faim lourde et veule », du morne famélique, des « putréfactions monstrueuses de révolte », des « fleurs vénéneuses éclatant dans des prairies furibondes »... Dans le même temps, Césaire rejette ici l'idée que sa personnalité profonde, comme celle de la collectivité à laquelle il appartient, puisse s'incarner dans le symbole d'une tour ou d'une cathédrale.

Une tour, une cathédrale... Après des siècles de façonnage de l'esprit occidental, ces « objets » si particuliers font partie de ceux auxquels s'identifie le mieux la notion de « monument historique », à tort ou à raison. Faut-il en conclure que Césaire la rejette ? La suite va prouver que non. Et s'il y a un paradoxe à ce que la Commission nationale des monuments historiques, qui siège au ministère de la Culture, ait, il y a quelques semaines, voté massivement en faveur du classement de sa maison de Fort-de-France, ce paradoxe n'est qu'apparent. De quoi s'agit-il ?

Il ne s'agit ni de l'une ni de l'autre de ses maisons d'enfance à Basse-Pointe où, dit-il, « s'est infusée en moi la ruralité martiniquaise¹ ». Ni de celle dont « la carcasse de bois [était] comiquement juchée sur de minuscules pattes de ciment [...], sa coiffure de tôle ondulant au soleil comme une peau qui sèche ». Ni de cette autre « maison minuscule aux entrailles de bois pourri ». Décrites dans le *Cahier*, elles ont toutes deux disparu. S'agit-il plutôt de la maison où eut lieu, en mars 1941, sa rencontre avec André Breton, qui était sur son chemin d'exil ? Ce dernier dit, dans sa préface de 1947 à la deuxième édition du *Cahier* : « Nos rencontres, le soir, dans un bar que la lumière extérieure faisait d'un seul cristal, à l'issue des cours qu'il donnait au lycée et qui prenaient alors pour thème l'œuvre de Rimbaud, les réunions sur la terrasse de sa maison qu'achevait d'enchanter la présence de sa femme Suzanne, belle comme la flamme du punch... ». Il n'est pas sûr que le lieu de cette rencontre incandescente et fondamentale soit encore tangible aujourd'hui.

Il est enfin une autre maison à Fort-de-France où, tout simplement, Césaire a passé plus de cinquante ans de sa vie, de 1959 à sa mort en 2008. Quand on regarde cette maison créole ordinaire dans le miroir déformant du patrimoine architectural, elle déconcerte. On y voit un lieu tranquille et familial, un mobilier sans valeur et peu recherché, des rayonnages en bois blanc supportant des collections de livres. La maison ne nous dit pas tout de son hôte, loin de là, elle parle à voix basse et à demi-mot. Qui pourrait penser, en la voyant, que Césaire, comme l'a dit André Breton, « c'est la cuve humaine portée à son point de plus grand bouillonnement » ?

Cette maison est donc en cours de classement parmi les monuments historiques. C'est un fort beau symbole qu'on ait choisi pour enrichir notre mémoire collective une maison créole extraordinairement ordinaire où un homme qui le fut si peu a passé le plus clair de sa vie. Césaire n'est pas, loin s'en faut, un écrivain du moi. Sa maison nous parle tout de même de lui, qu'il le veuille ou non. Elle nous parle aussi du « moi collectif » pour lequel il a passé sa vie à se battre.

La preuve est ainsi faite : le concept de monument historique, forgé en Europe occidentale il y a près de deux siècles, a évolué avec son temps. Les tours, les cathédrales en sont une facette, mais une parmi tant d'autres. Est-ce que ses inventeurs le reconnaîtraient tel que nous le manipulons et le mettons aujourd'hui en œuvre et à l'épreuve ? Bien sûr que non. Certes, les notions d'intérêt artistique et d'intérêt historique, celle aussi d'intérêt technique, restent les fondements du concept de monument historique. Pourtant, telles que nous les concevons aujourd'hui, façonnées par l'évolution des sciences humaines et, plus généralement, par l'évolution de la société, nos « grands ancêtres » n'y retrouveraient pas leurs petits, pas plus Mérimée et Vitet, pour le XIX^e siècle, que Briand ou Reinach, pour les années 1910-1913, période décisive pour l'histoire institutionnelle et intellectuelle du patrimoine.

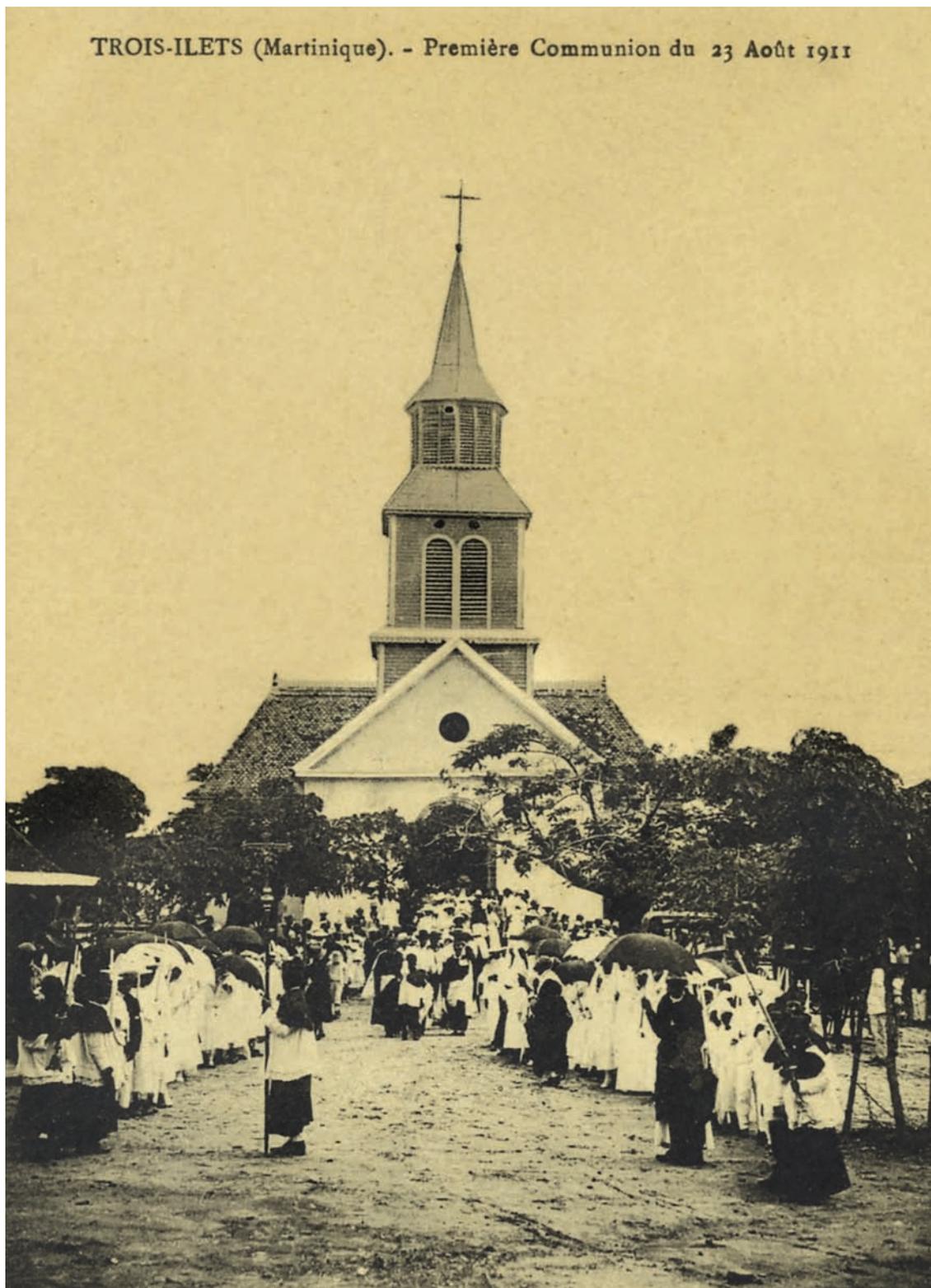
Le présent ouvrage nous montre que la Martinique n'échappe pas à la règle : en quarante ans de pratique, depuis le classement princeps du fort Saint-Louis en 1973, l'approche du patrimoine et de sa protection y a passablement évolué, comme partout.

On notera au passage que ce processus de fabrication du monument historique antillais, ce début de construction d'une mémoire patrimoniale gravée dans le marbre des textes officiels se sont faits en Martinique même. Ils prennent leur source au milieu des années 1970 et se sont, de ce fait, presque entièrement déroulés sous le régime de ce que l'on appelle en jargon « la déconcentration administrative » : au lieu d'avoir recours à une commission nationale, c'est une commission régionale qui délibère, propose des choix et des décisions aux autorités locales. Voilà une singulière différence avec la métropole, où l'histoire patrimoniale se caractérise par des décennies et des décennies de centralisation des processus.

Pratiques culturelles à travers les édifices religieux ; rapports économiques et sociaux à travers les habitations et l'industrie du sucre ; explosion des modes de construction au cours des années 1920 et 1930... Les monuments protégés de Martinique nous parlent de toute cette histoire, et plus des seules formes architecturales, loin d'une approche réductrice et désuète faisant la part du « beau » au détriment de tout le reste. Ils nous aident aussi à tordre le cou à cette idée assez faible selon laquelle une politique de préservation, fondée sur l'idée de pérennité, viendrait prétendument s'opposer sur ces terres à une culture dominante du précaire et de l'éphémère.

Six mois avant de mourir – c'était en octobre 2007 –, Aimé Césaire avait fait un vœu. Ce vœu, il l'avait formulé dans une lettre adressée à la ministre de la Culture de l'époque. Il commençait par ces mots qui ne visaient ni à protéger une tour ni à édifier une cathédrale : « Je me suis fait un devoir d'attirer votre attention afin de classer BÂTIMENT HISTORIQUE le lycée SCHŒLCHER de Fort-de-France le plus rapidement possible. » La question n'est évidemment pas de savoir, ici et maintenant, si son vœu a été ou non correctement exaucé. Elle est plutôt de comprendre le fond de sa démarche. Il tient dans ces quelques mots, choisis parmi d'autres qui évoquent à la fois l'architecture du xx^e siècle, la personnalité de Schœlcher et la formation des élites martiniquaises : « Le lycée porte le témoignage d'une époque incontournable de notre patrimoine. » Et plus loin : « Le lycée Schœlcher, c'est l'affirmation d'une fidélité et l'affirmation d'une doctrine. » Ici, comme toujours chez Césaire, tous les mots comptent. Ils nous renvoient à cette idée fondamentale que travailler sur le monument repose sur un impératif premier : la recherche du sens. Un sens qui se construit patiemment, pierre après pierre. De quoi donner à réfléchir pour les quarante ans qui viennent, au bas mot.

TROIS-ILETS (Martinique). - Première Communion du 23 Août 1911



LE MONUMENT HISTORIQUE EN MARTINIQUE : IDENTITÉ ET ENJEUX

Par Danielle Bégot

Professeur émérite à l'université des Antilles et de la Guyane,
laboratoire AIHP-GEODE EA 929, Archéologie industrielle, Histoire, Patrimoine

Lorsque paraît la loi de 1913 sur les monuments historiques (rappelons la définition qui l'introduit, « Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques. »), comment cette notion bien spécifique est-elle perçue aux Antilles françaises, et, plus spécialement dans le cas qui nous concerne, la Martinique ?

À un enseignement centré sur l'histoire nationale, si l'on excepte quelques manuels du primaire traitant du passé local, répondent des références culturelles calquées sur celles de la France, ou plus exactement qui sont celles de la France. Le monument historique, et on peut même dire le monument tout court, n'existe qu'en Europe, dans la métropole coloniale, ou dans ces deux matrices de la culture classique européenne, la Grèce et l'Italie. La remarque d'un Félix Longin, qui séjourne en Guadeloupe dans les années 1820, vaut encore un siècle plus tard pour sa lapidaire cruauté : « ce pont [il parle de Basse-Terre] est vraiment très beau pour une colonie ». Quand commencent à paraître, à partir de 1913, justement, les premiers guides de voyage français sur les Antilles, ils ne tiennent pas de discours vraiment différent. Jusqu'aux années 1960, ils n'accordent qu'une place quasi inexistante au monument historique, se contentant d'énumérer monuments ou bâtiments remarquables, en évacuant le plus souvent toute référence à leur datation, même pour les plus anciens. La mention du XVIII^e siècle pour l'église du Macouba, qui figure dans le *Guide des colonies* de 1931, est donc très exceptionnelle, liée sans doute au souvenir du père Labat à la Martinique, alors même que ni l'église du Carbet ni celle du Prêcheur, aujourd'hui classées comme monuments historiques, n'y sont signalées. Même lorsque la tendance s'inverse, après la Seconde Guerre mondiale, dans l'excellent ouvrage de Jean Crabot et Christian Delaplace, le *Guide de la Martinique*, de 1960, ou dans le *Guide bleu Antilles Guyane*, version de 1963 due à Maurice et Jacqueline Clerc, il s'agit d'une avancée fragile. En 1970, les éditions Delroisse ne retiennent pour la *Martinique Nord*, guide réalisé pour le Syndicat intercommunal d'aménagement touristique du nord de la Martinique, que mer, sable et palmiers : sur 86 photographies, il ne donne à voir que trois monuments, l'ancien clocher du Prêcheur, signalé comme « monument historique », le calvaire de Morne-Rouge et l'habitation de Fonds-Saint-Jacques, auxquels peut s'ajouter un cliché des ruines de bord de mer de Saint-Pierre.

À l'opposé, un certain nombre d'érudits locaux, dès le début du xx^e siècle, avaient affirmé l'existence d'une présence historique, visuelle, palpable, dans le paysage martiniquais (Théodore Baude, dans l'entre-deux-guerres, puis le Dr Rose-Rosette, au lendemain du second conflit mondial, pour les ruines de La Pagerie). La Société d'histoire de la Martinique, fondée en 1955, manifeste très tôt sa volonté de faire connaître le passé insulaire à travers le monument, fût-il le plus éloigné des canons alors établis, en organisant avec le président Jacques Petitjean-Roget, des visites des habitations de Fonds-Saint-Jacques, de Mallevaut et de château Dubuc, bien avant que ces monuments ne soient promus monuments historiques.

Lorsque se mettent en place, localement, les premières commissions de protection et de classement, le premier monument protégé, à la Martinique, est le fort Saint-Louis (classé en 1973), puis le sont les églises, Le Carbet en 1978 et l'année suivante Case-Pilote, Le Diamant et le clocher de l'ancienne église du Prêcheur, avec chaque fois un choix dicté par le double critère de l'ancienneté et de l'intérêt architectural du bâtiment. Mais par rapport aux choix initiaux qui ont présidé à la labellisation du monument historique en France, depuis la mise en place en 1840 de la première commission nationale *ad hoc* (qui a pendant longtemps privilégié l'église, le château), l'originalité de la Martinique se marque par la prise en compte précoce d'un bâtiment comme la bibliothèque Schœlcher. Témoin d'une page forte de l'histoire locale et beau témoignage de l'architecture industrielle, elle est en effet inscrite dès 1973 à la protection.

Ce choix annonce la double évolution qui va marquer, sur place, la conception du monument historique. La première s'aligne sur celle du ministère de la Culture, qui à partir des années 1980 s'intéresse à l'architecture industrielle, à ses matériaux et à ses réalisations, et s'engage dans la reconnaissance et la protection de bâtiments qui sortent du Moyen Âge ou de l'âge classique. Désormais, la fin du xix^e siècle ou même le xx^e siècle sont éligibles au statut de monument historique, comme ces villas de Fort-de-France, beaux exemples de l'architecture urbaine martiniquaise, ou tel immeuble représentatif d'une architecture domestique et commerciale (la boulangerie Suréna, à Fort-de-France, inscrite aux monuments historiques en 2010). Effet de la date tardive des procédures de classement ou d'inscription par rapport à la France, la Martinique résume sur une très courte période, deux décennies parfois, ce que la métropole a mis un temps beaucoup plus long à accomplir. S'il faut attendre 1990 pour voir classer la cathédrale Saint-Louis (mais on remarquera qu'à Paris la bibliothèque Sainte-Geneviève ne l'est qu'en 1992), puis 1993 pour le classement de la bibliothèque Schœlcher, stade ultime de la protection, c'est en fait dès 1973 que M^{lle} Chauleau, l'archiviste

départementale, signalait à la commission des monuments historiques que la cathédrale Saint-Louis constituait avec cette dernière un des rares témoins de l'architecture métallique de la fin du XIX^e siècle à la Martinique .

La deuxième évolution, qui complète la première, est une extension aux deux bouts de la chaîne du temps. À l'avancée dans le XX^e siècle correspond d'un autre côté la prise en compte du passé amérindien, dont les traces paraissent dignes d'être conservées aussi bien pour la restitution globale du passé martiniquais qu'au titre de l'histoire de l'art. Juste aboutissement de toutes les actions locales qui ont tendu, à partir de l'entre-deux-guerres (à commencer par le R.P. Delawarde), à faire connaître les vestiges matériels amérindiens et à leur donner un sens, le site de Vivé est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en 1994, tandis que suivent deux ans plus tard les pétroglyphes de Sainte-Luce.

Le véritable renouvellement, c'est toutefois ailleurs qu'il convient de le trouver. À partir des années 1970-1980, la Martinique et la Guadeloupe sont en effet touchées par un phénomène dont les répercussions se font encore ressentir aujourd'hui, et qui, pour avoir sa tonalité propre, rejoint les réflexions qui en France concernent l'évolution de la très récente notion de patrimoine. De nouveaux champs s'ouvrent, par la conjonction de plusieurs facteurs qui combinent un positionnement scientifique (la prise en compte de nouvelles familles patrimoniales), des causes politiques (l'effet des mesures de décentralisation) et l'apparition d'une toute nouvelle donne, l'investissement affectif face au patrimoine, lié au questionnement des Antilles françaises sur leur identité. À la fois par parallélisme avec ce qui s'opère dans les services du ministère de la Culture, avec la problématique du musée des Arts et Traditions populaires (ATP) ou des écomusées, très prégnante à l'époque, avec, sur place, les conséquences de la longue crise économique antillaise, le monument historique intègre désormais ce qui a été au cœur du monde créole : l'habitation, l'usine, le passé sucrier. La mise à mal puis l'effondrement de la filière sucre au XIX^e siècle, les interrogations sur sa survie, la fermeture des usines (parmi les dernières et les plus symboliques pour la Martinique, Lareinty en 1981) et la disparition de la plupart des distilleries expliquent l'intérêt nouveau pour les anciennes habitations et les anciennes usines, de sujets agissants devenus simples objets. Les premiers classements d'anciennes habitations (Pécoul en 1981, Dubuc en 1992, au total 25 sites en 2010) en sont en quelque sorte l'aboutissement logique. Influence du regard de l'archéologie industrielle, ce ne sont d'ailleurs plus seulement les bâtiments qui sont estampillés « monument historique », mais des exemples de techniques, mécanismes de moulins à vapeur (Fonds-Rousseau à Schoelcher, 1991) ou systèmes hydrauliques (habitation Beauséjour à Grand'Rivière, 1996).

Or au moment où il opère cette dilatation de sens, cet arrimage au plus profond d'une histoire locale, le monument historique perd sa suprématie par rapport au patrimoine, une notion devenue rivale, qui à la fois l'englobe et d'une certaine façon le marginalise. À partir des années 1990, le patrimoine, matériel d'abord, puis immatériel, s'impose comme la référence culturelle suprême. Sa force est de prendre ses distances avec le monument labellisé « haute culture », avec lequel peu ou prou se confond le monument historique, comme le remarquait Françoise Choay, et d'en faire le simple égal du « monument ordinaire », pour reprendre la belle formule de Christian Bromberger. Le monument ordinaire, celui des vies quotidiennes d'aujourd'hui et plus encore de celles de jadis et naguère – le pitt à coqs, la case de planches ou de gaulettes, l'oratoire de bord de route –, dont la valeur ne vient pas de son côté unique ou exceptionnel mais au contraire de son rapport à des usages sociaux cimentés par le temps et la mémoire collective.

Mais cette mémoire-là, si elle explique l'existence de certains monuments historiques de Martinique (à titre d'exemple le cachot de Cyparis, lié au souvenir de la catastrophe de Saint-Pierre), prend une toute nouvelle dimension dans les dernières années du xx^e siècle, quand elle devient une composante fondamentale des usages publics de l'histoire. Si ce processus dépasse la seule Martinique, il y trouve un sens particulièrement fort dans une histoire locale revisitée, repensée à partir de l'élément central et dominant qu'est l'esclavage, qui va jusqu'à la contestation radicale d'un monument comme la statue de Joséphine à Fort-de-France (décapitée, comme on le sait, depuis quelques années), rejetée comme l'incarnation d'un passé qui ne passe pas.

Le monument historique, dans ces conditions, est confronté à un enjeu de taille, rien moins que justifier sa propre légitimité. Accusé de se réduire à une dimension purement technique, simple outil au service d'une histoire désincarnée, il doit démontrer qu'il est au contraire un instrument magistral d'entrée dans l'histoire antillaise. Instrument de connaissance et de reconnaissance d'abord : une habitation comme celle de château Dubuc, qui a été classée dans sa totalité, ne donne pas seulement à lire la modalité de la fabrication du sucre, mais, véritable explication de texte sur le terrain, elle permet une irremplaçable approche du système d'habitation, de sa maison de maître à ses cachots. Mieux encore, et c'est ce qui lui appartient en propre, le monument historique est un moyen remarquable de protection et de valorisation d'une histoire qui a pu apparaître inscrite à jamais dans des paysages éternels, mais dont nous connaissons aujourd'hui l'extrême fragilité, puisque par pans entiers ils s'effacent de notre regard, de nos vies, de nos mémoires.

Paradoxalement, c'est aussi cette valorisation qui constitue un autre des enjeux du monument historique aujourd'hui. Puissant produit attractif pour l'industrie touristique, dont on sait la place qu'elle revêt dans l'économie de la Martinique, certains lieux labellisés offrent quelques-uns des atouts

incontestables de l'île. La Barbade, qui s'est lancée depuis plus longtemps dans une exploitation de son riche patrimoine, montre tout ce qui peut être attendu en ce domaine, et y réussit fort bien. Pour autant, le séminaire sur le patrimoine du sucre et du rhum qui s'est tenu en 2011 sous l'égide de la DAC de Martinique a permis de mettre en évidence toutes les ambiguïtés et les contradictions qui accompagnent cette nouvelle vie du monument historique, pris entre le respect du critère d'authenticité, qui reste au cœur de sa définition première, et les accommodements avec une activité économique qui possède ses propres règles. Qu'il nous soit permis de rappeler, au passage, que les liens avec le tourisme ne datent pas d'aujourd'hui en Martinique : quand, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Dr Rose-Rosette exposait au conseil général au son plan de restauration du site de La Pagerie, c'était bien, avec l'assentiment des élus, non seulement dans le but de faire revivre une des figures célèbres de l'île, mais aussi de participer à la relance de l'économie locale, par le biais de la création ou de la mise en valeur de plages, d'hôtels, de sites et monuments remarquables.

Il est alors patent, et c'est par ces mots que nous voudrions conclure, que les interrogations sur le monument historique ne sont au fond que le moyen, pour la société martiniquaise (mais ce n'est pas rien, et il est important de le comprendre...) de s'interroger sur elle-même, sur son histoire, sur son identité. Et très sûrement aussi sur son avenir.

Protection et conservation du patrimoine

Synthèse de textes élaborés dès l'époque révolutionnaire, la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques constitue le fondement juridique de la protection et de la conservation du patrimoine monumental et mobilier. Codifiée pour l'essentiel au livre VI du Code du patrimoine, la loi a été complétée trente ans plus tard par des dispositions sur le périmètre de protection, les « abords » autour des monuments historiques et un régime de contrôle des travaux effectués dans ce périmètre.

La protection au titre des monuments historiques n'est pas un label mais un dispositif législatif d'utilité publique basé sur des principes d'analyse scientifique. C'est ainsi que l'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'intégrité, et le caractère mémoriel des biens sont également pris en compte.

À partir de ces critères, et sur la base de dossiers de recensement préexaminés en délégation permanente, la CRPS (Commission régionale du patrimoine et des sites), instance consultative, qui a mission dans les départements d'outre-mer à la fois pour les immeubles et pour les objets mobiliers, formule des avis sur les projets de protection.

Sont susceptibles d'être protégés les immeubles ou parties d'immeubles, les jardins, parcs, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges et les objets mobiliers, meubles par nature ou immeubles par destination, comme les orgues. La demande de protection peut émaner du propriétaire du bien, de son affectataire ou de toute personne y ayant intérêt (collectivité territoriale, association de défense du patrimoine...). L'initiative de la protection peut aussi être prise par les services de l'État.

Après avis consultatifs de la CRPS, le préfet peut refuser la demande de protection, prendre un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques ou transmettre le dossier à l'administration centrale en cas de proposition de classement.

Le ministre chargé de la culture consulte alors la Commission nationale des monuments historiques (CNMH), qui propose à son tour une décision de maintien de l'inscription ou une décision de classement au titre des monuments historiques. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut engager la procédure de classement d'office qui est prononcé par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État.

Les services en charge des monuments historiques se sont progressivement constitués à partir du milieu du XIX^e siècle. Ce réseau déployé sur l'ensemble du territoire national comprend des personnels administratifs, des personnels de conservation et de documentation, des ingénieurs et des techniciens, des maîtres d'œuvre spécialisés et des experts.

La modernisation des services, la décentralisation, l'adaptation au droit européen des métiers du patrimoine n'ont que sensiblement modifié les principales missions assurées par l'État en faveur du patrimoine protégé depuis plus de cent ans. Cette politique concerne quelque 43 000 immeubles et 300 000 objets mobiliers protégés. Aujourd'hui, la politique en faveur des monuments s'appuie en grande partie sur les services déconcentrés de l'État, notamment les directions régionales des Affaires culturelles.

Ainsi, sous l'autorité du préfet, la direction des Affaires culturelles de Martinique met en œuvre les actions de protection, de conservation et de surveillance des 101 immeubles et des objets mobiliers qui ont été protégés au titre de la législation sur les monuments historiques au cours des quarante années qui ont suivi le premier classement celui du fort Saint-Louis en 1973.

Au sein de la DAC, c'est l'architecte des bâtiments de France qui conjugue la responsabilité du Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) et celle de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH).

Le CRMH veille à l'application de la réglementation relative aux monuments historiques, anime la politique de protection (recensement, révision des protections, programmation des commissions régionales du patrimoine et des sites) et coordonne, pour tous les monuments

historiques, le contrôle scientifique et technique de l'État. Il organise le suivi de l'état sanitaire des monuments historiques et instruit les autorisations de travaux pour les immeubles et objets mobiliers classés, les permis de construire pour les immeubles inscrits et des déclarations préalables pour les objets mobiliers inscrits. Il peut mobiliser, lorsque nécessaire, le concours de l'architecte en chef des monuments historiques ou du conservateur du patrimoine en charge des objets mobiliers, territorialement compétents, et l'intervention d'experts spécialisés.

Pour les monuments historiques appartenant à l'État, et plus particulièrement le fort Saint-Louis, le service programme et commande les marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien ou de restauration. Il assure par ailleurs, sur la base de l'état sanitaire et des demandes des propriétaires, la programmation des subventions de l'État. Il contribue à la mise en valeur des monuments historiques par le biais de recherches, de publications et d'expositions.

Le STAP (Service territorial de l'architecture et du patrimoine) contribue à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux qui intéressent les abords d'un monument historique, les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), les sites inscrits ou classés et formule des avis sur les dossiers d'autorisation de travaux et de permis de construire dans ces espaces protégés.

AVERTISSEMENT

Les immeubles sélectionnés illustrent des étapes significatives et emblématiques de l'histoire de l'architecture et de la politique de protection des monuments historiques de 1973 à 2013 en Martinique. Une liste complète des monuments historiques se trouve à la fin de l'ouvrage.

Les dates ou périodes de construction ici mentionnées indiquent les époques les plus présentes dans l'histoire du monument.

Église de l'Immaculée-Conception

Inscription le 3 février 1993

L'Ajoupa-Bouillon

Seconde moitié du XIX^e siècle

Dans les années 1840, le renouveau missionnaire comme le développement de l'instruction religieuse, qui accompagnent la marche vers l'abolition de l'esclavage, conduisent à ériger de nouvelles paroisses et chapelles rurales dont un plan type est approuvé par le Conseil souverain.

Celle d'Ajoupa-Bouillon est sans doute édiée à partir de 1846, sur les terres consacrées dès le XVII^e siècle par une croix de mission, autour de laquelle un cimetière d'esclaves, liés aux habitations vivrières et cacaoyères voisines, prenait place. La chapelle, succursale de la paroisse de Basse-Pointe, va être érigée à son tour en église paroissiale sous le vocable de l'Immaculée-Conception, dont le dogme, établi en 1854, résonne singulièrement en terres antillaises. Elle constitue dès lors le cœur du bourg-rue, qui s'étire le long de la voie reliant Saint-Pierre à la côte atlantique.

L'église primitive en maçonnerie et pierre de taille est modifiée à maintes reprises en plan comme en volumes. La procédure d'inscription, motivée par l'attachement des habitants à ce monument emblématique, s'est accompagnée d'importants travaux, visant notamment à rétablir le clocher hexagonal avec son dôme à facettes et son lanternon, et à restituer ainsi l'harmonie de la façade principale de 1880. Celle-ci constitue un modèle classique pour la Martinique, qui ne manque pas d'élégance dans sa sobriété avec sa porte cintrée encadrée de doubles pilastres et son fronton triangulaire surmonté d'une balustrade à épaulement.



IN HONOREM IMMAC. CONCEPTIONIS

1880

Habitation Pécoul

Inscription le 25 novembre 1981
Classement le 12 décembre 1996

Basse-Pointe

XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles

L'origine de l'habitation Pécoul est à chercher dans la seconde phase d'expansion coloniale qui s'accompagne de la mise en valeur de la Capesterre durant la seconde moitié du XVII^e siècle.

Si le plateau de Basse-Pointe est d'abord réputé pour son tabac, on voit l'habitation se structurer au XVIII^e siècle autour de la production sucrière, basée sur une main-d'œuvre servile, et le maintien d'activités annexes, vivrière et rhumière, tout en conservant dans son ordonnancement l'empreinte des concessions primitives de premier rang établies perpendiculairement au littoral. L'habitation va rester la propriété de la famille Pécoul, qui en fait l'acquisition à la fin de l'Ancien Régime, la garde pendant plus de deux siècles et dont, selon l'usage, elle tire son nom. Le XIX^e siècle voit le remplacement de l'énergie hydraulique par la vapeur et l'abandon progressif du sucre pour le rhum, qui se maintient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale avant d'être supplanté par la banane.

De cette longue histoire et des mutations qui lui sont liées est né un paysage d'une qualité exceptionnelle remarquablement mis en valeur par le dessein d'Augusta Pécoul, qui, dès la première moitié du XX^e siècle, va conduire à une régularisation esthétique, plus qu'utilitaire, de l'espace, tout en préservant une activité économique agricole de plus en plus distincte des espaces domestiques et d'agrément.

La composition de l'habitation s'organise selon l'axe originel formé par l'allée de cocotiers menant à l'avant-cour et conduisant à la maison principale, et plus loin au moulin à eau, hérités du XVIII^e siècle. De part et d'autre prennent place les anciens communs et bâtiments industriels formant une vaste cour transformée en jardin soigné, où la pièce d'eau centrale, alimentée par une cascabelle, a remplacé la mare abreuvoir, tandis que la vieille sucrerie ruinée est désormais traitée en fabrique.



Tombeau de la Dame-Espagnole

Inscription le 29 décembre 1978

Le Carbet
XIX^e siècle

Le tombeau dit de la dame espagnole témoigne du renouveau des pratiques funéraires au XIX^e siècle, qui voit se développer, à côté des modestes sépultures de pleine terre ornée de conques de lambi ou des tombes à dalle, de véritables monuments, comme autant de témoignages d'éternité, de dignité et de distinction de la notabilité.

Ici, le tombeau remarquable, sans doute commandé en Italie, constitue une variante pudique de l'Ariane endormie, copie d'un marbre hellénistique conservé au musée du Vatican, traitée en gisant. Son socle encadré de quatre putti, en référence aux enfants de la jeune inhumée, porte les symboles de la mort et l'épithaphe courante qui rappelle sa filiation et son alliance, et la désigne comme épouse et mère.

Déplacé après le cyclone de 1891, qui a dévasté la Martinique et engendré la légende de la dame espagnole quatre-vingts ans après sa mort, le tombeau de Marie-Joseph Amphoux, épouse Caracciolo de Brienza, va faire l'objet jusqu'à ce jour d'une dévotion populaire qui se manifeste à chaque Toussaint et attire toujours les curieux.

Les badigeons de chaux vont recouvrir le marbre de Carrare et transfigurer la destinée tragique mais somme toute banale d'une Martiniquaise ayant fait souche à Trinidad, et sans doute trop tôt disparue, en figure romantique anonyme, incarnation des vies balayées par les désastres à répétition qui marquent le tournant de cette fin de siècle.



ICI REPOSENT LES RESTES DE MARIE JOSEPHE AMPHOUX MARIEE LE 20 MAI
1806 EN L'EGLISE PAROISSIALE DE PORT D'ESPAGNE A JOSEPH CARACCILODE
BRIENZA NAPOLITAIN FILS DE MARIE SUABIA ET DE JOSEPH COMTE
CARACCILO DE BRIENZA CHAMBELLAN ET EXEMPT DES GARDES NOBLES DE
S M L'EMPEREUR D'AUTRICHE

ELLE EST MORTE LE 13 NOVEMBRE 1811 A LA 27 ANNEE DE SON AGE ET MERE
DE QUATRE ENFANTS DONT L'AINE AMELIA AGEE DE CINQ ANS LE SECOND
LOUIS JOSEPH BASTIEN AGE DE QUATRE ANS LE TROISIEME ANTOINE PHILIPPE
AGE DE TROIS ANS ET LA DERNIERE ANNE MARIA AGEE D'UN AN



Église Saint-Jacques

Classement le 29 décembre 1978

Le Carbet

XVIII^e et XIX^e siècles

Établie vers 1640, la paroisse du Carbet est l'une des plus anciennes de Martinique. Elle est confiée à l'ordre des Jésuites et placée sous le vocable de Saint-Jacques, en hommage au gouverneur Jacques du Parquet.

L'église primitive est détruite à la fin du XVII^e siècle pour être remplacée par une construction en maçonnerie. La nouvelle façade tridentine est composée de trois travées et centrée sur un portail principal isolé des deux portails latéraux par des pilastres accouplés. L'étage d'attique, séparé par une corniche et surmonté d'un fronton triangulaire, s'orne d'une baie géminée et reprend les ordres du niveau inférieur qui viennent se superposer en ignorant la hiérarchie qui, depuis la Renaissance, fondait la théorie des ordres, inspirée par le traité antique de Vitruve. Les ailerons en volute viennent adoucir la composition tout en assurant le lien entre les deux étages de largeur inégale. Les façades, plutôt plates, sont rythmées par la couleur ocre de la modénature qui se détache sur un fond blanc.

L'édifice orienté, de plan allongé, quoique remanié au XIX^e siècle, est caractéristique de l'architecture baroque, mâtinée de classicisme à la française.

L'intérieur de l'église Saint-Jacques est tout aussi remarquable, avec sa voûte en berceau lambrissé supporté par une série de colonnes en bois d'angélique et de courbaril, son abside en cul-de-four couverte d'étoiles, ses décors en appliques rehaussées d'or et ses autels italiens en marbre polychrome à tabernacles, hérités du XVIII^e siècle, parmi lesquels le maître-autel reçoit au XIX^e siècle une exposition à la spectaculaire gloire. La grille de communion en fer forgé, datée de 1776, et les lustres à pampilles, plus récents, viennent compléter un décor intérieur d'une cohérence et d'une grâce exemplaires.



Église Notre-Dame-de-l'Assomption-et-Saint-Joseph

Classement le 2 mai 1979

Case-Pilote

XVIII^e et XIX^e siècles

L'église de Case-Pilote s'inscrit dans l'ensemble constitué par le cimetière, le presbytère et son jardin, et formant l'enclos paroissial matérialisé par un mur bas, exceptionnellement préservé, qui désigne et définit l'espace consacré. L'enclos est établi dès le milieu du XVII^e siècle lorsqu'un habitant, le sieur de La Vallée, offre une partie de ses terres pour son établissement. Le fait que le site ait été le siège d'un village caraïbe n'y est peut-être pas étranger. Son chef, connu sous le nom de Pilote, reflète toute la complexité des relations entre Amérindiens et Français à l'aube de la colonisation.

L'église primitive, incendiée en 1762 par les Anglais durant la guerre de Sept Ans, est reconstruite. Son plan en croix latine est composé d'une nef à trois travées et d'un transept qui accueille deux chapelles latérales dédiées à Notre Dame de l'Assomption et à saint Joseph, auxquels la paroisse est consacrée. De dimension modeste, elle est édifiée en maçonnerie et pierre de taille d'origine locale pour les encadrements de baies et la façade. Cette dernière semble se détacher du reste de l'édifice. Elle laisse à voir le sobre vocabulaire de l'architecture classique dans une composition à l'ordre très relatif dont l'austérité est pondérée par un portail à imposte, flanqué de deux niches symétriques et surmonté d'un oculus ajouré.

Endommagée par le tremblement de terre de 1839, elle est réhabilitée peu après. Le remarquable décor peint de la voûte en cul-de-four lambrissée du cœur, tout en volutes et arabesques bleu et or, est réalisé en 1863 par Henry Deymier. Pourtant, c'est bien du siècle précédent qu'il semble être le reflet.



101 monuments historiques MARTINIQUE

Dès 1913, la France se dote d'une législation novatrice pour conserver son patrimoine bâti et, en 1973, le fort Saint-Louis et la bibliothèque Schoelcher deviennent les premiers monuments protégés de la Martinique.

C'est donc un double anniversaire que ce livre commémore avec un essai photographique de Jean-Baptiste Barret, accompagné des textes des spécialistes du patrimoine Marc Botlan, Danielle Bégot et Jeanne Cazassus-Bérard.

L'inventaire de ces quarante années de protection montre la diversité des immeubles inscrits et classés, ainsi que l'évolution du regard posé au fil du temps par les Martiniquais sur leur propre patrimoine.

Cet ouvrage, édité à l'initiative de la Direction des affaires culturelles de la Martinique et de la Fondation Clément, rend hommage à tous ceux qui contribuent à sauvegarder, à embellir et à faire connaître ces lieux et invite le lecteur à découvrir sous un autre angle les trésors qui ponctuent son quotidien.

18,50 € – ISBN 9782357202054



9 782357 202054



FONDATION CLÉMENT